

Introduction

Garde médicale sur tous les fronts

S'ajoutant au travail « ordinaire » de journées bien remplies par les rendez-vous et autres activités planifiées, la disponibilité pour les urgences est profondément ancrée dans l'ADN médical. Les progrès médicaux fulgurants ont contribué à une croissance soutenue de l'espérance de vie. Une proportion grandissante des situations urgentes nécessite désormais des moyens techniques dont un médecin en cabinet ou appelé à domicile ne dispose pas toujours. Les urgences médicales se concentrent dès lors peu à peu dans les hôpitaux et des centres privés dédiés.

Comme ailleurs, c'est pour garantir un accès universel aux urgences que les autorités ont progressivement rendu la participation à la garde médicale obligatoire.

Depuis la création d'un numéro d'appel unique à la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) lors de sa cession par la SVM à la Fondation Urgences Santé (FUS) en 2005, la garde médicale ambulatoire vaudoise poursuit sa mutation. Son organisation est régie, comme le permet la Loi sur la santé publique (LSP), par une convention renouvelée en 2019 entre la SVM et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), et placée sous l'égide du comité de pilotage (COPIL) du partenariat public-privé (PPP) qui les lie.

La Direction urgences et préparation aux crises (DUPC) de la Direction générale de la santé (DGS) est chargée d'évaluer et de coordonner l'organisation de la garde médicale ambulatoire avec les dispositifs de réponse à l'urgence mis en place par les quatre mandataires régionaux du canton (voir p. 18). Un programme de coordination des soins et de l'aide dans la communauté (CoSAC), qui vise à améliorer l'accès aux soins et la trajectoire de santé de la population, complète le dispositif depuis fin juin 2024. Une partie des objectifs du projet de Loi Région de Santé (LRSa) élaboré en 2017 est ainsi progressivement mise en place.

Pour autant que le COPIL du PPP DSAS-SVM veille à ce que les rôles, les responsabilités et le financement des différent-es intervenant-es, des médecins en particulier, soient explicitement définis, la mise en oeuvre de manière coordonnée de ces compétences sera bénéfique à la population du canton, laquelle devrait atteindre le million d'habitant-es dans moins d'une génération.

Dr Philippe Eggimann
Ancien président de la SVM, président de la SMSR, vice-président de la FMH